



Conception des échafaudages fixes - ECS5.3

Durée

**4 jours
(28 heures)**

Exposés : 14H00
Pratique en salle : 14H00

Public et Prérequis

Responsable de la conception d'échafaudages fixes au sens de la R408 de la CNAM TS.

- Niveau Bac
- Notions de résistance des matériaux et en dessin industriel ou de bâtiment
- Titulaire d'une Attestation de Formation Professionnelle "Vérification et Réception des échafaudages fixes"
- Expérience de 6 mois en bureau d'étude ou chantier

Objectif

- Concevoir des échafaudages fixes dans le respect du cahier des charges, des caractéristiques du matériel, des règles de l'art et de la prise en compte des contraintes du site
- Elaborer les plans et schémas d'implantation, et définir la méthodologie d'implantation

Méthode pédagogique

L'apport technique des différents éléments justificatifs de la stabilité interne et externe d'une structure d'échafaudage se fait à travers l'étude de cas concrets de chantier, qui place le stagiaire en situation professionnelle

Contenu

- Collecte et analyse des informations relatives au chantier
- Définition du type d'échafaudage en fonction des sollicitations et des contraintes du site
- Conception des structures : notions de RDM et forces appliquées
- Caractéristiques des matériels et configurations décrites par le fabricant
- Prédimensionnement de l'ouvrage
- Définition des accès, des ancrages, des contreventements
- Plan d'implantation et nomenclature du matériel nécessaire
- Méthodologie d'intervention : accès chantier, livraison, transport, manutention, stockage, montage-démontage
- Evaluation des risques et mesures de prévention
- Définition des consignes de sécurité

Evaluation des acquis

L'acquisition des connaissances techniques est vérifiée par un contrôle continu et des épreuves de fin de stage.

Une Attestation de Formation Professionnelle est délivrée aux stagiaires ayant satisfait aux épreuves.

Particularité

L'observation des pré-requis conditionne l'accès au stage et la performance du stagiaire. Nous consulter à ce sujet.

Cette formation intègre les prescriptions du décret du 01/09/2004 et de la recommandation R 408 de la CNAM TS du 10/06/2004